

2026/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2026/096

**Objet : Désignation des représentants du Conseil municipal au sein
des Conseils d'école**

Séance du mardi 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril, à 18 h 15, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du mercredi 15 avril 2026 pour le Budget Primitif et les questions financières, puis par un envoi complémentaire en date du mercredi 22 avril 2026 pour les autres points à l'ordre du jour, se sont réunis au nombre de 34, à la salle Bruno Latour, 10 place Jacques Brel, sous la présidence de Madame Sonia Benameur, Maire.

Nombre de
membres

En exercice : 39
Présents à la
séance : 34
Excusés
représentés : 5

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers
Municipaux :**

Sonia Benameur, Phu Hien Nguyen, Pierre Basbagill, Magali Lourtil-Martinelli, Séverin Yapo, Stéphanie Boisseau, Bilel Moumni, Dicle Yildirim-Bakir, Thomas Merabli, Nadia Ourbia, Eric Thebault, Wafae Amar, Christophe Fouley, Céline Fourti, Denis Chartier, Carole Diaz, Etienne Combrisson, Hafida Khamari, Farida Ouaret, Yannick Lefranc, Virginie Orus, Julien Baril, Waqas Zahid-Latif, Christian Matshiam, Sonia Abrunhosa, Allan De Araujo, Ely Miranda, Lina Kissa, Gilles Melin, Serge Mercieca, Kykie Basseg, Nicolas Garcia, Magaly Lefebvre, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Zahira Kada à Séverine Yapo, Claudine Lechopier à Etienne Combrisson, Stéphane Raffalli à Gilles Melin, Sophie Kelkoula à Magaly Lefebvre, Souad Medani à Serge Mercieca

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal pour la présente séance. Monsieur Ely Miranda est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaule
91130 Ris-Orangis
T: 01 69 02 52 52
F: 01 69 02 52 53
Contact  ville-ris-orangis.fr

2026/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
28 avril 2026
DÉLIBÉRATION
N°2026/096

Objet : Désignation des représentants du Conseil municipal au sein des Conseils d'école

Administration générale

LE CONSEIL,

SUR proposition de Madame Sonia BENAMEUR, Maire de Ris-Orangis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2121-21,

VU le Code de l'Education et notamment l'article D 411-1,

VU le procès-verbal établi à l'issue des opérations de vote du 22 mars 2026,

VU le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjointes, en date du 29 mars 2026,

CONSIDERANT qu'il est institué dans chaque école un conseil d'école afin de permettre aux parents de participer via leurs représentants à la vie scolaire,

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article D 411-1 du code de l'Education, le Conseil d'école est composé du Directeur d'école, du Maire ou son représentant et d'un conseiller municipal désigné par le Conseil municipal,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner, à la suite du renouvellement du Conseil municipal, les conseillers devant siéger aux conseils d'écoles des différents établissements scolaires (maternelles et élémentaires) de la Ville de Ris-Orangis,

APRES DELIBERATION

Par un premier vote : A l'unanimité

DECIDE de procéder par un vote à un mail levée à la désignation des conseillers devant siéger aux conseils d'école

Par un second vote :

**PAR 30 VOIX POUR
ET 9 ABSTENTIONS**

(G. Melin, S. Mercieca, S. Raffalli, S. Kelkoula, S. Medani,
K. Basseg, N. Garcia, M. Lefebvre, C.Tisserand)

DESIGNE les conseillers municipaux suivants pour les conseils d'école :

2026/

➤ Pour les écoles maternelles :

Ecoles maternelles	Conseillère municipale désignée ou Conseiller municipal désigné
Michel-Ordener	Carole Diaz
Ferme du Temple	Nadia Ourbia
Pablo-Picasso	Magali Lourtil-Martinelli
Fauvettes	Nadia Ourbia
Adrien-Guerton	Nadia Ourbia
Moulin à vent	Nadia Ourbia

➤ Pour les écoles élémentaires :

Ecoles élémentaires	Conseillère municipale désignée ou Conseiller municipal désigné
Jules-Boulesteix	Nadia Ourbia
Orangis	Magali Lourtil-Martinelli
Ferme du temple	Carole Diaz
Adrien-Guerton	Magali Lourtil-Martinelli
Michel-Ordener	Carole Diaz
Moulin à vent	Nadia Ourbia

➤ Pour l'école primaire :

Ecole Primaire	Conseillère municipale désignée ou Conseiller municipal désigné
Jacques-Derrida	Carole Diaz

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 11 MAI 2026

Publié le : 11 MAI 2026

Notifié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification. Le Tribunal Administratif de Versailles peut aussi être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur www.telerecours.fr

Pour expédition conforme
Sonia Benameur
Maire de Ris-Orangis

